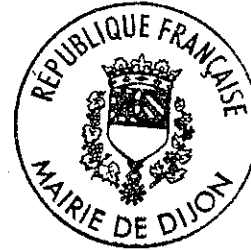


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. MILLOT
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : M. REBSAMEN

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2008 - Approbation

Monsieur Alain Millot est élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2008.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il vous appartient d'élire votre président pour la discussion de ce compte. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

En conséquence, je vous invite à procéder à la désignation du Président.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2008, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et de chacun des budgets annexes.

I - RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS

Les tableaux d'exécution des différents budgets font ressortir les résultats définitifs suivants :

	<i>Budget principal</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Auditorium</i>	<i>ZAC Clemenceau Boudronnée</i>	<i>Budget général</i>
Excédent de fonctionnement	15 456 385,48	0	217 939,74	1 048 408,80	16 722 734,02
Déficit d'investissement	13 707 086,33		217 939,74	1 048 408,80	14 973 434,87
Excédent d'investissement		287 223,22			287 223,22
Résultat de clôture	1 749 299,15	287 223,22	0,00	0,00	2 036 522,37

Ces résultats seront affectés au budget supplémentaire 2009. Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les dépenses nouvelles inscrites à ce budget.

II - RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2008, leur besoin de financement est le suivant :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	Budget général
<u>Investissement</u>				
- Dépenses	22 127 143,13	261 880,83	165 881,24	22 554 905,20
- Recettes	22 127 143,13	0,00	165 881,24	22 293 024,37
Besoin de financement	-	261 880,83	-	261 880,83
<u>Fonctionnement</u>				
- Dépenses	13 275,00	-	-	13 275,00
- Recettes	-	-	-	-
Besoin de financement	13 275,00	-	-	13 275,00

III - TAUX D'EXECUTION (budget général)

Les comparaisons sur trois exercices montrent que les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement se maintiennent à un niveau élevé.

Ce taux est en légère diminution pour les recettes de fonctionnement, notamment sur le produit des cessions.

	2006	2007	2008
- Dépenses réelles de fonctionnement dont :	97,09 %	97,31 %	97,01 %
. <i>frais de personnel</i>	99,63 %	99,59 %	99,10 %
. <i>charges à caractère général</i>	94,55 %	94,09 %	95,42 %
. <i>charges financières</i>	91,95 %	97,53 %	92,96 %
. <i>autres charges</i>	93,81 %	94,15 %	94,42 %
- Recettes réelles de fonctionnement (dont <i>prévision et réalisation du produits des cessions</i>)	100,06 %	98,43 %	96,00 %
- Dépenses réelles d'investissement dont :	77,09 %	75,65 %	70,94 %
. <i>dépenses d'équipement</i>	68,93 %	66,15 %	62,69 %
. <i>remboursement du capital de la dette</i>	98,99 %	87,09 %	99,31 %
- Recettes réelles d'investissement (hors <i>prévision du produit des cessions</i>)	62,42 %	70,69 %	64,12 %

En section d'investissement, on observe un léger fléchissement du taux d'exécution des dépenses d'équipement par rapport à l'année 2007 compensé par la constitution de restes à réaliser.

Les recettes d'investissement affichent également un taux moindre en raison d'un recours à l'emprunt inférieur à la prévision d'origine.

IV - ETUDE DES DIFFERENTS BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	187 878 359,18	50 196 300,34	238 074
Dépenses d'ordre	12 690 965,87	6 479 173,67	659,52
Total dépenses	200 569 325,05	56 675 474,01	19 701 139,54
Recettes réelles	208 738 252,62	26 778 924,61	257 244
Recettes d'ordre	2 980 676,47	16 189 463,07	799,06
Total recettes	211 718 929,09	42 968 387,68	235 517
			177,23
			19 070 139,54
			-
			254 687
			316,77
Résultat de l'exercice	11 149 604,04	- 13 707 086,33	- 2 557 482,29

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté	4 306 781,44	12 295 498,65	16 602 280,09
Déficit d'investissement	-	- 12 295 498,65	- 12 295 498,65
Résultat reporté de l'exercice antérieur	4 306 781,44	0,00	4 306 781,44

Résultat de clôture	15 456 385,48	- 13 707 086,33	1 749 299,15
----------------------------	----------------------	------------------------	---------------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 187,878 M€, celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Elles progressent globalement de 3,2 % par rapport à 2007.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	Nature des dépenses	2007	2008	Variation
012	Charges de personnel	105,024	106,415	+ 1,32 %
011	Charges à caractère général	36,576	39,321	+ 7,50 %
65 – 656	Autres charges de gestion courante	27,082	28,158	+ 3,97 %
67	Charges exceptionnelles	5,688	6,458	+ 13,54 %
66	Intérêts et mouvements financiers	7,670	7,526	- 1,88 %
	TOTAL	182,040	187,878	+ 3,2 %

Chapitre 012 - Les charges de personnel : 106,415 M€

L'augmentation globale du chapitre 012 s'établit à 1,32 % entre 2007 et 2008 contre 3,12 % entre 2006 et 2007.

Hors crédit consacré au plan de déplacement du personnel (40 951 €) et hors participation à l'équilibre du restaurant du personnel (378 670 €), les charges salariales ne progressent que de 1,18 % (+ 2,86 % entre 2006 et 2007).

Différents facteurs sont à l'origine de la progression du chapitre 012.

En plus du traditionnel GVT (Glissement Vieillesse Technicité), cette année 2008 a, en particulier, été marquée par la hausse des traitements de 0,5 % au 1er mars et de 0,3 % au 1er octobre, l'attribution de points d'indices majorés à certaines catégories de personnel, la majoration de la rémunération des heures supplémentaires et l'impact de la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'organisation des élections municipales, cantonales et paritaires ont représenté une dépense de 106 000 € charges comprises.

Enfin, le taux et/ou l'assiette de certaines cotisations ont augmenté : Fonds National d'Aide au Logement, transport, caisses de retraite, URSSAF.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 39,321 M€

Ces dépenses, qui s'élèvent à 39,321 M€, enregistrent une progression de 7,50 %. Les évolutions constatées sur les principaux postes de dépenses sont les suivantes :

• achats de prestations de service (article 6042)..... 7,916 M€ (+18,75 %)

– développement des programmes d'actions en faveur de la jeunesse (*prestations péri et extra scolaires*)..... 2,694 M€ (+ 7,5 %)

La progression provient essentiellement des prestations fournies par l'ADPEP 21 et de la reprise du centre de loisirs du centre social des Bourroches.

– accueil des jeunes enfants dans les crèches privées « Croix Rouge », « Princes de Condé » "Junot" et "Roosevelt" 1,557 M€

– administration générale de la collectivité..... 1,257 M€

(redevances « déchets », restauration des agents communaux, illuminations de fin d'année, systèmes d'information, traitement des graffitis, etc.)

- prestations culturelles..... (expositions, spectacles)	0,718 M€
- information, communication.....	0,482 M€
- gardiennage de chantiers.....	0,234 M€

* eau et assainissement (article 60611)..... 1,221 M€ (- 10,3 %)

La diminution est liée à une baisse de la consommation

* électricité (articles 60612.0 - 60612.1 - 611.2)..... 2,725 M€ (+ 6,5 %)

L'augmentation trouve son origine dans une progression de la consommation et des tarifs.

* gaz (articles 60612.2 - 611.1)..... 1,737 M€ (+ 31,7 %)

La hausse est liée à la fois aux augmentations tarifaires intervenues en 2008 et au fait que l'hiver 2006/2007 avait été particulièrement doux.

* chauffage urbain (article 60613)..... 0,386 M€ (+ 7,6 %)

* combustibles (articles 60621 - 611.3)..... 1,264 M€ (+ 66,3 %)

La hausse est liée à la fois aux augmentations tarifaires intervenues en 2008 et au fait que l'hiver 2006/2007 avait été particulièrement doux.

* carburants (article 60622)..... 0,731 M€ (+ 13,5 %)

* alimentation (article 60623)..... 2,928 M€ (+ 18,5 %)

* petites fournitures (article 60628)..... 1,827 M€ (- 1,3 %)

* fournitures de petits équipements (article 60632)... 1,298 M€ (+ 4,6 %)

* locations mobilières (article 6135)..... 0,876 M€ (+ 1,2 %)

* maintenance (article 6156)..... 3,616 M€ (+ 3,4 %)

* primes d'assurance (article 616)..... 0,810 M€ (+ 3,7 %)

* frais d'affranchissement (article 6261)..... 0,564 M€ (+ 0,4 %)

* frais de télécommunication (article 6262)..... 0,648 M€ (- 3,3 %)

* taxes foncières (article 63512)..... 0,921 M€ (+ 1,3 %)

Chapitres 65 et 656 - Les autres charges de gestion courante : 28,158 M€

En augmentation de 3,97 %, celles-ci recouvrent :

⇒ **les subventions d'équilibre aux budgets annexes (article 6521)..... 5,010 M€**

Celles-ci ont évolué de la manière suivante :

Budgets annexes	2007	2008	Variation
Stationnement	1,380	1,107	- 19,78 %
Auditorium	2,651	3,903	+47,23 %
TOTAL	4,031	5,010	+ 24,29 %

Au budget annexe du stationnement, la diminution de la subvention d'équilibre trouve son origine à la fois dans une progression sensible des droits de place liée à la location des emplacements du parking Clemenceau et à une diminution des charges financières, malgré une augmentation du remboursement du capital.

A l'Auditorium, ce sont les règlements de certains contentieux relatifs à la construction du bâtiment qui provoquent l'augmentation de la subvention d'équilibre malgré la forte diminution du montant du capital remboursé.

Globalement, en tenant compte de la subvention attribuée à la régie du Grand Théâtre, la participation de la Ville au financement des deux structures s'établit à 9,027 M€ en 2008.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes publics..... 8,580 M€**
(subdivisions du compte 6573)

dont :

- subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362)..... 7,361 M€
- participations financières versées à la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des centres sociaux cogérés (article 65738)..... 0,902 M€, soit une diminution de 21 % par rapport à 2007 à la suite de la reprise de la gestion du centre social des Bourroches par la Ville.

Les autres subventions concernent, pour l'essentiel, la caisse des écoles (0,065 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre des contributions à la carte « culture étudiants » et aux correspondants de nuit (0,189 M€).

Le montant des participations versées aux organismes publics, qui s'élevait à 9,083 M€ en 2006, a diminué de 5,5 %.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé 13,123 M€**
(article 6574)

Celles-ci regroupent les subventions aux associations locales et les participations versées à des organismes para-publics, tels que le Comité d'Action Sociale, la Mutuelle des Agents Communaux et assimilés de l'Agglomération Dijonnaise, l'Office de Tourisme.

Figurent également au chapitre des autres charges de gestion courante les indemnités, cotisations, frais de formation et de mission des élus (1,018 M€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus (0,207 M€), les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale tels que le Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure ou le Syndicat Mixte du Dijonnais (0,132 M€) et les pertes sur créances irrécouvrables (0,055 M€).

Le total des subventions attribuées aux organismes privés et comptabilisées à l'article 6574 (13,123 M€) est légèrement supérieur à celui des années 2006 (12,765 M€) et 2007 (12,818 M€).

Chapitre 67 - Les charges exceptionnelles : 6,458 M€

Sont essentiellement comptabilisées à ce chapitre :

- la subvention d'équilibre aux régions autonomes (article 67442)
- du Grand Théâtre (5,124 M€) en augmentation de 5,3 %
- de la Vapeur (0,610 M€), équivalente à celle accordée en 2007.
- les bourses municipales d'enseignement supérieur (article 6714) : 0,151 M€.

Chapitre 66 - Les charges financières : 7,526 M€

Les charges financières ont diminué de 0,144 M€ entre 2007 et 2008 malgré un contexte de taux à la hausse grâce à une gestion particulièrement active de la dette.

B - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, qui passent de 205,213 M€ à 208,738 M€, progressent de 1,72 %.

Elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Nature des recettes	2007	2008	Variation
73	Fiscalité locale	125,662	128,039	+ 1,89 %
74	Dotations et participations	54,358	54,710	+ 0,65%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11,219	11,664	+ 3,96 %
75	Autres produits de gestion courante	6,438	6,690	+ 3,91 %
77	Produits exceptionnels	7,119	7,025	- 1,32 %
013 - 76	Produits divers	0,417	0,610	+ 46,28 %
TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)		205,213	208,738	+ 1,72 %

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 128,039 M€

Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties s'élève à 78,892 M€ contre 75,847 M€ en 2007 (+ 4,11 %), l'évolution globale des bases et des taux d'imposition étant rappelée ci-dessous :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Evolution des bases	+ 2,14 %	+ 2,62 %	+ 11,02 %
<i>dont</i>			
<i>évolution légale (loi de finances)</i>	1,60 %	1,60 %	1,60 %
<i>évolution physique</i>	+ 0,54 %	+ 1,02 %	+ 9,42 %
Evolution des taux	+ 1,90 %	+ 1,90 %	+ 1,90 %
Produit net hors rôle supplémentaire	33,859 M€	44,800 M€	0,233 M€

⇒ Les dotations communautaires (articles 7321 - 7322)

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a versé à la Ville des dotations à hauteur de 35,901 M€ (35,760 M€ en 2007). Aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2008, l'attribution de compensation est restée la même (28,578 M€) ; en revanche, la dotation de solidarité communautaire a, cette année encore, évolué favorablement pour Dijon (+ 1,96 % après + 1,77 % entre 2006 et 2007).

⇒ Les droits et taxes (subdivisions des comptes 733 à 738)

La commune a également perçu des droits et taxes à hauteur de 13,173 M€ parmi lesquels figurent :

- les droits de stationnement : 6,758 M€ (+ 0,93 %) au total ; seules les recettes concernant les parkings de surface (3,544 M€) sont comptabilisées au budget principal ; les recettes des parkings couverts (3,214 M€) sont enregistrées, pour leur part, au budget annexe du Stationnement,
- les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière : 5,415 M€ (- 14,25 %), la forte diminution résultant du ralentissement du marché de l'immobilier,
- la taxe sur l'électricité : 2,303 M€ (+ 2,22 %),
- les droits de place et d'occupation du domaine public : 1,329 M€ (+ 3,02 %).

Chapitre 74 - Dotations et participations : 54,710 M€

Une légère progression de 0,65 % est observée sur ce chapitre.

⇒ Les dotations et compensations versées par l'Etat (comptes 741 – 745 – 746 – 7471 et 748)

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est le principal concours financier versé par l'Etat aux communes et à leurs groupements. Elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. En 2008, c'est une somme de 37,521 M€ qui a été attribuée à la collectivité, répartie comme suit :

En millions d'euros	2007	2008	Evolution	
			Valeur absolue	Pourcentage
Dotation forfaitaire	34,381	34,775	+ 0,394	+ 1,15 %
Dotation de solidarité urbaine	2,262	2,298	+ 0,036	+ 1,60 %
Dotation nationale de péréquation	0,432	0,448	+ 0,016	+ 3,70 %
TOTAL DGF	37,075	37,521	+ 0,446	+ 1,20 %

On notera que l'évolution de la DGF, notamment de la dotation forfaitaire, est de loin inférieure à l'inflation, ce qui entraîne pour la collectivité une perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, le complément de garantie de la dotation forfaitaire est fondé sur un calcul par habitant qui ne prend pas en compte les charges de centralité au détriment des « villes centre » telles que Dijon.

Quant à la dotation de solidarité urbaine qui augmentait forfaitairement de 5 % par an depuis 2005, elle ne progresse que de 1,6 % entre 2007 et 2008 soit, là aussi, un niveau inférieur à l'inflation.

- Les autres dotations

* la dotation spéciale "instituteurs" destinée à compenser la charge supportée par les communes pour le logement des instituteurs, subit une constante érosion (0,058 M€ en 2008 contre 0,077 M€ en 2007), au fur et à mesure de l'intégration des instituteurs dans le cadre d'emploi des professeurs des écoles ;

* la dotation générale de décentralisation, qui est une compensation financière de l'Etat pour le fonctionnement des services communaux d'hygiène, de santé et des bibliothèques, est en stagnation (0,987 M€ en 2007 et 2008).

- **Les allocations compensatrices** regroupent les exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation, la dotation de compensation de taxe professionnelle ainsi que la dotation de recensement de la population ; elles accusent une baisse régulière (4,434 M€ en 2008 contre 4,718 M€ en 2007), soit - 6,02 %. Depuis 2007, le périmètre de ces allocations intègre l'attribution sur le versement représentatif de l'impôt sur les spectacles qui est supprimé.

⇒ **Les participations diverses** (comptes 7471 à 7478)

Elles proviennent soit de l'Etat, soit d'autres organismes et s'élèvent globalement à 11,710 M€.

L'Etat accorde en particulier des remboursements pour les dispositifs « adultes-relais » (0,098 M€), « contrats avenir » (0,051 M€), « cessation progressive d'activité » (0,055 M€) et « congé paternité » (0,014 M€); il attribue également quelques subventions, comme pour le fonctionnement du Conservatoire (0,319 M€), au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (0,067 M€) et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (0,072 M€).

Les autres aides financières proviennent surtout de la Région (1,709 M€ hors Auditorium), du Département (0,537 M€ hors Auditorium), et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,158 M€). En 2008 tout comme en 2007, la Région a très fortement participé au fonctionnement du Conservatoire (1,600 M€) ; le Département, pour sa part, subventionne traditionnellement les crèches et les garderies (0,344 M€) et il a accordé une participation de 0,070 M€ au fonctionnement du Conservatoire. Enfin, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des contrats « enfance jeunesse » et « prestations de services » se sont élevées à 7,785 M€. La participation des communes adhérentes au restaurant du personnel a atteint 0,389 M€.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : 11,664 M€

Les produits des services ont progressé de 3,97 % en 2008. Les principaux secteurs générateurs de recettes sont les services à caractère :

- culturel (article 7062) : 0,401 M€ (- 2,7 %),
- sportif (article 70631) : 0,950 M€ (+ 5,8 %),
- de loisirs (article 70632) : 1,001 M€ (+ 11,2 %),
- social (article 7066) : 2,011 M€ (+ 2,3 %),
- périscolaires et d'enseignement (article 7067) : 3,218 M€ (+ 0,3 %).

Les produits émanant des services rendus aux usagers évoluent sensiblement par rapport à l'exercice précédent. La progression du produit des services sportifs est issue des droits d'entrée à la patinoire et dans les piscines. La fréquentation des structures extrascolaires se traduit, quant à elle, par une augmentation du produit des services de loisirs.

L'évolution du chapitre 70 est également liée au remboursement, par le Centre Communal d'Action Sociale, du montant des repas fabriqués par la cuisine centrale et livrés depuis 2006 au domicile des personnes âgées (0,702 M€), au remboursement par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) de dépenses relatives à l'entretien de terrains (0,097 M€) et à la réalisation de travaux pour tiers (0,575 M€).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 6,690 M€

L'évolution du chapitre 75 (+ 3,91 %) est la suivante :

- revenus des immeubles (article 752): 1,052 M€ contre 1,075 M€ : indemnités d'occupation des foyers-résidences versées à la Ville par le Centre Communal d'Action Sociale, loyers issus de la location du parc privé de la Ville, taxe sur les emplacements publicitaires,
- redevances dues par les concessionnaires et fermiers (article 757) : la société Lyonnaise des Eaux, l'association du parc des expositions et congrès, EDF et le gestionnaire du camping et du port de plaisance, ont versé globalement à la Ville 5,334 M€ contre 5,061 M€ en 2007 et 4,993 M€ en 2006.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 7,025 M€

En 2008, le volume des cessions a fortement augmenté puisqu'il a atteint 6,112 M€ contre 3,786 M€ en 2007 suite à la vente d'appartements situés dans les groupes scolaires.

Concernant le produit des opérations exceptionnelles, celui-ci est en diminution puisqu'il passe de 2,830 M€ en 2007 à 0,533 M€ en 2008, la Ville ayant perçu en 2007 deux recettes émanant de l'Etat, lequel a été contraint par la justice de rembourser la TVA appliquée aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes et aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et à indemniser la Ville suite au contentieux relatif aux cartes nationales d'identité et aux passeports.

Enfin, les autres recettes de fonctionnement, qui n'appellent pas de commentaires particuliers et sont simplement citées pour mémoire, concernent les atténuations de charges, comptabilisées au chapitre 013 (0,425 M€) et les produits financiers figurant au chapitre 76 (0,185 M€).

C - Les dépenses d'investissement

En 2008, la charge de l'investissement, qui représente 50,196 M€, diminue de 2,8 % et se répartit comme suit :

Dépenses d'investissement	2007	2008	Variation
Dépenses d'équipement	38,780	40,526	+ 4,5 %
Subventions versées	2,587	3,671	+ 41,9 %
Remboursement du capital de la dette	5,774	5,614	- 2,8 %
Autres	4,513	0,385	- 91,5 %
TOTAL	51,654	50,196	- 2,8 %

1 - Les dépenses d'équipement : 40,526 M€

Celles-ci sont en augmentation de 4,5 %, les évolutions constatées par chapitre ou par compte étant les suivantes :

	Nature des dépenses	2007	2008	Variation
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3,055	2,417	- 20,9 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	8,399	9,898	+ 17,8 %
Chapitre 23	Travaux en cours	27,326	28,211	+ 3,2%
	TOTAL	38,780	40,526	+ 4,5 %

La diminution constatée sur le chapitre 20 s'explique essentiellement par la baisse des crédits consacrés aux études relatives à la rénovation du Musée des Beaux-Arts et à la requalification du Parc Municipal des Sports.

Cette diminution est compensée par une progression des dépenses sur le chapitre 21 liée à la réalisation d'acquisitions de propriétés et par un volume plus important de travaux.

Pour mémoire, les principales réalisations ont été les suivantes.

* Rénovation des chaufferies.....	0,106 M€	
* Aménagement de la salle des Poussots.....	0,120 M€	
* Aménagement piétonnier rues Vauban - du Palais - des Bons Enfants - Saint-Fiacre.....	0,124 M€	
* Aménagement d'un square Montée de Guise.....	0,163 M€	
* Rénovation de la Maison des Associations.....	0,207 M€	
* Construction et équipement de la maison de la petite enfance..... Roosevelt	0,236 M€	
* Cuisine centrale.....	0,246 M€	
* Travaux d'aménagement et d'entretien au Grand Théâtre.....	0,271 M€	
* Terrain en gazon synthétique au stade de l'Eveil.....	0,477 M€	
* Remplacement du système de refroidissement de la patinoire.....	0,522 M€	
* Restructuration de la maison de la petite enfance de la Fontaine.. d'Ouche	0,537 M€	
* Médiathèque Champollion.....	0,585 M€	
* Construction du Centre Municipal d'Initiation Sportive.....	0,690 M€	
* Dépollution du site des Verriers.....	0,692 M€	
* Création du Centre de jour du quartier de Pouilly.....	0,692 M€	
* Câblage et matériels informatiques.....	1,229 M€	
* Rénovation du Musée des Beaux-Arts.....	1,260 M€	
* Acquisitions de bâtiments dans le cadre de l'aide au secteur locatif		1,773 M€
* Modernisation de l'éclairage public.....	2,044 M€	
* Equipement, signalisation, travaux de voirie.....	2,704 M€	
* Acquisition et équipement de la crèche Junot.....	2,755 M€	
* Travaux dans les groupes scolaires et restauration scolaire.....	4,679 M€	
* Rénovation du parc municipal des sports Gaston Gérard.....	7,525 M€	

2 - Les subventions d'équipement versées : 3,671 M€

En 2008, ce poste de dépense a connu une très forte évolution :

- subvention pour l'entretien du Suzon et de l'Ouche : 0,272 M€,
- subventions pour surcharge foncière et au titre du déficit d'opération : 0,969 M€,
- subventions versées à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) :
 - dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles : 0,416 M€,
 - pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly : 1,320 M€,
- subvention versée à la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) dans le cadre de la ZAC Champollion : 0,121 M€.

3 - Le remboursement du capital de la dette : 5,614 M€

Tous budgets confondus, le remboursement du capital de la dette s'élève à **6,869 M€**.

L'annuité totale de l'exercice 2008, comparée à celle de 2007, se répartit de la manière suivante :

	2007	2008
Annuité totale	15,623	15,784
dont :		
Capital	6,575	6,869
Intérêts	9,048	8,915
encours de la dette	234,387	235,694

Les réaménagements d'emprunts réalisés au cours des exercices passés permettent de bien maîtriser la charge budgétaire de la dette.

4 - Autres dépenses d'investissement : 0,385 M€

Cette rubrique comprend un crédit de 0,364 M€ relatif aux opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie. Cette dépense est équilibrée par une recette d'investissement de même montant.

D - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 26,779 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés, et se décomposent ainsi :

Chapitre	Recettes d'investissement	2007	2008	Variation
10	Dotations et fonds propres	6,309	6,650	+ 5,40 %
13	Subventions d'investissement	9,187	7,901	- 14,00 %
16	Produit des emprunts	13,215	7,494	- 43,3 %
27	Autres immobilisations financières	1,167	4,594	+ 293,7 %
(21-23-204-1 65)	Remboursements divers	0,539	0,140	- 74,00 %
TOTAL		30,417	26,779	- 11,9 %

Chapitre 10 - Dotations et fonds propres : 6,650 M€

Il s'agit :

- du fonds de compensation de la TVA dont l'évolution est proportionnelle à celle des dépenses d'équipements (5,459 M€ en 2008 contre 5,040 M€ en 2007),
- de la taxe locale d'équipement (0,790 M€ en 2008 contre 0,673 M€ en 2007),
- du versement pour dépassement du plafond légal de densité (0,400 M€ en 2008 contre 0,596 M€ en 2007).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 7,901 M€

En 2008, ces recettes sont principalement constituées par :

- le produit des amendes de police : 1,640 M€,
- les subventions d'équipement : 6,021 M€.

Parmi les projets subventionnés, dont certains ont été énumérés précédemment, on peut citer les aides financières obtenues auprès :

* de l'Etat..... 1,681 M€

pour la médiathèque Champollion (0,062 M€), le gymnase des Grésilles (0,377 M€), la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche (0,178 M€), la rénovation de la chapelle des élus (0,112 M€) et du Musée des Beaux-Arts (0,096 M€), le Centre Municipal d'Initiation Sportive (0,082 M€), le terrain en gazon synthétique du stade des Bourroches (0,074 M€) et le dispositif de vidéo-protection (0,209 M€), ainsi que les travaux réalisés par la Ville à la cité administrative Dampierre (0,029 M€ - remboursement) ;

* du Département..... 0,715 M€

pour la maison de la petite enfance Roosevelt (0,136 M€), la médiathèque Champollion (0,067 M€), les travaux de voirie (0,137 M€), le gymnase des Grésilles (0,080 M€) et la rénovation de la MJC Maladière (0,038 M€) ;

* de la Région..... 0,669 M€

pour le Centre Municipal d'Initiation Sportive (0,101 M€), le gymnase des Grésilles (0,032 M€), la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,159 M€), la médiathèque Champollion (0,050 M€), l'acquisition d'instruments de musique au Conservatoire (0,015 M€), la chaufferie du Palais des Sports (0,104 M€) et le terrain en gazon synthétique du stade des Bourroches (0,074 M€) ;

* de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise..... 1,471 M€

pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,400 M€) et du stade Gaston Gérard (0,995 M€) ;

* de la Caisse d'Allocations Familiales..... 1,243 M€

pour les maisons de la Petite Enfance Junot (0,420 M€) et Roosevelt (0,821 M€) ;

* de l'Union Européenne..... 0,058 M€

pour la salle des fêtes des Grésilles (0,053 M€).

Chapitre 16 - Produit des emprunts : 7,494 M€

En 2008, le besoin de financement par l'emprunt s'est élevé à 7,494 M€. Globalement et compte tenu du capital remboursé au cours de l'exercice, l'encours de dette n'a augmenté que de 1,307 M€.

	2007	2008	Variation
Encours de la dette (Budget général)	234,387 M€	235,694 M€	+ 1,307 M€

Chapitre 27- Autres immobilisations financières : 4,594 M€

Il s'agit pour l'essentiel d'un remboursement provenant du budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée, consécutif au paiement, par l'Etat (Rectorat) et la société civile immobilière Clemenceau Marbotte (Groupe Lazard) des droits à bâtir qui leur ont été cédés.

Commentaires sur les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

En 2008, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (4,521 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (2,130 M€) et moins-values (0,540 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations. Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 5,720 M€. Il convient également de noter l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui s'est élevée à 0,457 M€.

Après examen du budget principal, il convient d'examiner les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués à l'occasion de l'étude des subventions d'équilibre en provenance du budget principal.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 422 092,40	1 040 747,50	4 462 839,90
Dépenses d'ordre	1 017 893,66	59 478,67	1 077 372,33
Total dépenses	4 439 986,06	1 100 226,17	5 540 212,23
Recettes réelles	4 380 507,39	-	4 380 507,39
Recettes d'ordre	59 478,67	1 017 893,66	1 077 372,33
Total recettes	4 439 986,06	1 017 893,66	5 457 879,72
Résultat de l'exercice	0,00	- 82 352,51	- 82 332,51

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	-	-
Excédent d'investissement	-	369 555,73	369 555,73
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	369 555,73	369 555,73

Résultat de clôture	0,00	287 223,22	287 223,22
----------------------------	-------------	-------------------	-------------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

Les charges courantes sont passées de 3,537 M€ à 3,422 M€ (- 3,3 %). Cette diminution provient essentiellement du chapitre des charges financières qui passe de 0,960 M€ en 2007 à 0,790 M€ en 2008.

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 4,381 M€ et sont en baisse de 2,6 %. Les droits de stationnement, atteignent 3,214 M€ contre 3,064 M€ en 2007, la subvention d'équilibre en provenance du budget principal passant, quant à elle, de 1,380 M€ en 2007 à 1,107 M€ en 2008. Des redevances diverses sont encaissées à hauteur de 0,06 M€.

C - Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 1,041 M€, celles-ci comprennent :

- les dépenses d'équipement : 0,017 M€ pour l'achat d'une petite autolaveuse, 0,034 M€ pour le remplacement de variateurs et la mise en carrelage des cages d'escaliers au parking Darcy, 0,035 M€ pour la réfection des sois au parking Dauphine et 0,042 M€ pour l'installation de lecteurs de cartes bancaires sur les caisses automatiques de plusieurs parkings ;
- le remboursement du capital de la dette : 0,870 M€ en 2008 contre 0,388 M€ en 2007.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	6 265 662,88	2 844 237,87	9 109 900,75
Dépenses d'ordre	14 445 415,32	14 403 209,18	28 848 624,50
Total dépenses	20 771 078,20	17 247 447,05	37 958 525,25
Recettes réelles	6 525 808,76	2 584 091,99	9 109 900,75
Recettes d'ordre	14 403 209,18	14 445 415,32	28 848 624,50
Total recettes	20 929 017,94	17 029 507,31	37 958 525,25
Résultat de l'exercice	217 939,74	- 217 939,74	0,00

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	388 136,19	388 136,19
Déficit d'investissement	-	- 388 136,19	- 388 136,19
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	0,00	0,00

Résultat de clôture	217 939,74	- 217 939,74	0,00
----------------------------	-------------------	---------------------	-------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 6,266 M€, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 38 %.

Les charges à caractère général sont passées de 2,531 M€ à 2,953 M€. Les dommages et intérêts ainsi que les intérêts moratoires liés aux contentieux de la construction du bâtiment ont été comptabilisés à hauteur de, respectivement, 0,325 M€ et 0,867 M€, portant de ce fait le chapitre 67 des charges exceptionnelles de 0,028 M€ en 2007 à 1,192 M€ en 2008.

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 6 526 M€ contre 5,025 M€ en 2007. Ce sont les contentieux liés à la construction qui expliquent cette augmentation, la participation versée par le budget principal passant de 2,652 M€ en 2007 à 3,903 M€ en 2008. Il est rappelé que la Région a apporté un soutien financier important au fonctionnement de l'Auditorium (1,234 M€) et que le Département a également participé à hauteur de 0,300 M€.

C - Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 2,844 M€, elles sont essentiellement consacrées au remboursement du capital de la dette (1,866 M€ dont 1,482 M€ équilibrés par une recette d'investissement de même montant et liés à des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie) et 0,925 M€ en règlement de soldes de marchés dans le cadre des contentieux liés à la construction de l'auditorium.

D - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 2,584 M€ et constituent pour l'essentiel la contrepartie de la dépense d'investissement liée à des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et par le besoin de financement par l'emprunt pour le règlement des soldes des marchés relatifs aux contentieux.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	7 047,16	4 564 500,00	4 571 547,16
Dépenses d'ordre	3 523 138,36	7 047,16	3 523 138,36
Total dépenses	3 530 185,52	4 571 547,16	8 094 685,52
Recettes réelles	4 564 500,00	7 047,16	4 571 547,16
Recettes d'ordre	14 094,32	3 516 091,20	3 523 138,36
Total recettes	4 578 594,32	3 523 138,36	8 094 685,52
Résultat de l'exercice	1 048 408,80	- 1 048 408,80	0,00

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	143 768,65	143 768,65
Déficit d'investissement	-	- 143 768,65	- 143 768,65
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0	0	0
Résultat de clôture	1 048 408,80	- 1 048 408,80	0

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

Le budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée a enregistré, en 2008, le produit de la cession, à la société civile immobilière Clemenceau Marbotte (groupe Lazard) et à l'Etat (Rectorat) de, respectivement, 15 000 m² et 11 400 m² de droits à bâtir dans le cadre de la construction de la cité des affaires (4,564 M€). La somme encaissée a ensuite été remboursée au budget principal.

V - CONCLUSION

L'étude du compte administratif 2008, sur la base du budget principal, et son évolution par rapport à 2007, font ressortir les points significatifs suivants :

Section de fonctionnement

- Une progression des dépenses de 5,838 M€ (+ 3,2 %) due essentiellement :

- à la croissance des frais de personnel (+ 1,391 M€), hausse limitée cependant à 1,32 % entre 2007 et 2008 contre 3,12 % entre 2006 et 2007, l'augmentation de la valeur du point d'indice et de taux et/ou d'assiette de certaines cotisations ainsi que des mesures catégorielles expliquent cette croissance ;
- à la progression des charges à caractère général (+ 2,745 M€) : la Ville a poursuivi le développement des programmes d'actions en faveur de la jeunesse (+ 0,188 M€) et permet l'accueil des enfants dans les crèches Junot et Roosevelt (+ 0,748 M€). Elle a supporté, par

ailleurs, les augmentations des tarifs et de sa consommation d'électricité (+ 0,166 M€), de gaz (+ 0,418 M€) et de combustibles (+ 0,504 M€) ;

- à la comptabilisation du règlement de certains contentieux relatifs à la construction de l'Auditorium qui entraîne une hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe de l'Auditorium (+ 1,252 M€).

- Une augmentation des recettes de fonctionnement de 3,525 M€ (+ 1,72 %) qui s'explique principalement par :

- l'évolution positive de la fiscalité locale directe (+ 3,118 M€) et des dotations de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,141 M€) ;
- l'augmentation des produits des services (+ 0,445 M€) consécutive essentiellement au développement des activités destinées aux enfants et aux jeunes (+ 0,101 M€) ;
- la faible progression du poste «dotations et participations » (+ 0,352 M€) qui illustre la quasi stagnation des concours financiers accordés par l'Etat aux collectivités territoriales ;
- une hausse de 0,273 M€ du produit des redevances versées par les concessionnaires et fermiers de la Ville.

- Une évolution des charges et des recettes de fonctionnement, hors produit des cessions, qui conduit à la détermination d'une épargne brute dite « capacité d'autofinancement » qui s'élève à 15,205 M€ au budget principal, en diminution par rapport à 2007 (20,076 M€). Cette baisse s'explique par une augmentation des charges exceptionnelles liée à l'annulation de titres de recettes sur le budget principal dans le cadre des contentieux relatifs à la construction de l'Auditorium.

Section d'investissement

- Les dépenses d'équipement atteignent en 2008, tous budgets confondus, une somme de 41,675 M€ ; niveau toujours élevé permettant d'entretenir le patrimoine et de réaliser des équipements nouveaux.

- Les subventions d'équipement versées ont fortement progressé, passant de 1,327 M€ en 2006 à 2,587 M€ en 2007 pour atteindre 3,671 M€ en 2008 : ces sommes ont été versées au titre des subventions pour surcharge foncière et déficits d'opération (0,969 M€), dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles (0,416 M€), ainsi que pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly (1,320 M€) et du Consortium (0,168 M€).

- Les opérations de réaménagement réalisées au cours des exercices précédents permettant de bien maîtriser la charge de la dette ; pour l'année 2008, cette charge s'élève à 5,614 M€ au budget principal et à 6,869 M€ au budget général.

- Après remboursement des emprunts, l'épargne nette s'élève à 9,591 M€ au budget de la Ville, soit un montant en diminution par rapport au niveau atteint en 2007 (14,302 M€) mais supérieur à l'épargne nette annuelle dégagée de 2001 à 2006.

- Enfin, les recettes d'investissement diminuent de 3,638 M€ (26,779 M€ en 2008 contre 30,417 M€ en 2007) en raison essentiellement d'un moindre recours à l'emprunt (7,494 M€ en 2008 contre 13,215 M€ en 2007).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs :

1 - de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

2 - d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés;

3 - d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2008.

Délibération adoptée à la majorité :

- pour : 45 voix
- non-participation au vote : 10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 6 JUIL. 2009



PUBLIÉ LE 06/07/09